



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N° 55

28/08/20

- SOMMAIRE -

**PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

***BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS  
ET DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC***

Arrêté n° 2020 - 1820 du 26 août 2020 relatif à la répartition des électeurs et à la localisation des bureaux de vote des communes du département de la Meuse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**AVIS DIVERS**

Direction interrégionale des services pénitentiaires Strasbourg- Grand Est maison d'arrêt de Bar le Duc décision du 01 août 2020.



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la  
citoyenneté et de la légalité**

**Arrêté n° 2020 - 1820 du 26 AOUT 2020**

**relatif à la répartition des électeurs et à la localisation des bureaux de vote  
des communes du département de la Meuse  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

**La Préfète de la Meuse,**

**Vu** le code électoral, et notamment son article R. 40 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH en qualité de Préfète de la Meuse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-1741 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Michel GOURIOU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

**Vu** la consultation effectuée auprès des communes du département ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les bureaux de vote des communes du département sont composés et implantés conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Le siège du bureau de vote des communes du département ne figurant pas aux alinéas 1, 2 et 3 de l'annexe du présent arrêté, est fixé à la mairie.

**Article 3 :** Le bureau de vote centralisateur des communes figurant à l'alinéa 1 de l'annexe (bureaux de vote multiples) est le bureau de vote n°1.

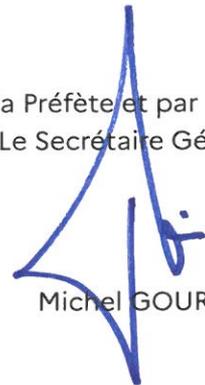
**Article 4 :** Dans chacune des communes mentionnées à l'alinéa 1 de l'annexe du présent arrêté, les Français et Françaises établis hors de France ainsi que les militaires qui sollicitent leur inscription sur la liste électorale, en application des articles L. 12 et L. 13 du code électoral, sont inscrits sur la liste électorale du bureau de vote n° 1 lorsqu'il s'avère impossible de localiser l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote déterminé.

**Article 5 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux élections qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy - 5 Place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Article 7 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Commercy et Verdun et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché par leurs soins dans chacune des communes.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Michel GOURIOU

**Annexe de l'arrêté n° 2020-1820 du 26 AOUT 2020**

Alinéa 1 : Communes à bureaux de vote multiples

Canton	Commune	Désignation	Périmètre	Localisation du (ou des) bureau(x) de vote
ANCERVILLE	ANCERVILLE	Bureau de vote n° 1	Electeurs du Bourg - Noms commençant par une lettre comprise entre A et J	Salle de la Maison des Services - Place Municipale
		Bureau de vote n° 2	Electeurs du Bourg - Noms commençant par une lettre comprise entre K et Z	Salle de la Maison des Services - Place Municipale
		Bureau de vote n° 3	Electeurs du faubourg du Güe	Ancienne Ecole de Güe - Rue de la Gare
ANCERVILLE	COUSANCES LES FORGES	Bureau de vote n° 1	Electeurs de l'ancienne commune de COUSANCES LES FORGES	Salle du Château - 6 Rue du Château
		Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de COUSANCELLES	Ancienne Mairie de COUSANCELLES - 2 Place de Cousancelles
BAR-LE-DUC-1	BAR-LE-DUC	Bureau de vote n° 1		Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville - Rue Lapique
		Bureau de vote n° 2		Hôtel de Ville - 12 Rue Lapique
		Bureau de vote n° 5	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2016-1628 du 20 juillet 2016	Centre social de la Ville Haute - Salle Albert Cim - 2 Rue Albert Cim
		Bureau de vote n° 8		Centre social de la Libération - 1 Rue du Chanoine Montflier
		Bureau de vote n° 11		Ecole Jean Errard - Chemin de Pliviteuil
BAR-LE-DUC-1	NAIVES-ROSIERES	Bureau de vote n° 1	Electeurs de l'ancienne commune de NAIVES DEVANT BAR	Ecole « Le Petit Prince » de NAIVES-ROSIERES - 9 Rue du Pont Aubert
		Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de ROSIERES DEVANT BAR	Salle des Associations de ROSIERES DT BAR - Chemin de Dessous la Ville
BAR-LE-DUC-1	RAIVAL	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de ROSNES Electeurs de l'ancienne commune d'ERIZE LA GRANDE	Mairie de RAIVAL - 21 Voie Sacrée Salle de réception du café-restaurant chez «Bernadette» - 10 Voie Sacrée ERIZE LA GRANDE

BAR-LE-DUC-2	BAR-LE-DUC	Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 6 Bureau de vote n° 7 Bureau de vote n° 9 Bureau de vote n° 10	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2016-1628 du 20 juillet 2016	Théâtre Municipal - 20 Rue André Theuriet Groupe scolaire Edmond Laguerre - 33 Rue du Port Centre social de Marbot - 9 Rue de la Chapelle Centre social de la Côte Ste Catherine – Entrée Boulevard des Flandres Centre social de Marbot - 9 Rue de la Chapelle Ecole Thérèse Pierre - 43 Rue de Champagne
BAR-LE-DUC-2	FAINS VEEL	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2012-1542 du 30 juillet 2012 modifié par l'arrêté n° 2012-1875 du 30 août 2012	Salle Rostand - 10 Place de la Mairie - FAINS Salle Rostand - 10 Place de la Mairie - FAINS Mairie annexe de VEEL - 1 Rue de l'Eglise
BELLEVILLE SUR MEUSE	BELLEVILLE SUR MEUSE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs du Nord Ouest de la ligne de chemin de fer Electeurs du Quartier Bayard Electeurs du Sud Est de la ligne de chemin de fer	Salle des fêtes - Place Maginot Ecole maternelle "Charles Perrault" - 41 avenue Gaston Demeinois
BOULIGNY	BOULIGNY	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs du Centre Lotissement d'Haucourt, Rue du Parc, Route de Langres, Rue de la Libération jusqu'aux immeubles numérotés et inclus 78 côté pair et 55 côté impair Electeurs des Cités St Pierre et ceux résidant dans la Rue de la Libération à partir et au-dessus des immeubles numérotés 80 côté pair et 59 côté impair Electeurs des Cités de Joudreville et Hameau d'Amermont Electeurs des Cités de la Mourière et de l'avenue Ambroise Croizat	Hôtel de Ville - 1 Place Daniel Mayer Foyer municipal Maurice Thorez - 258 Rue de la Libération Salle Grimaud - 46 Rue Marcel Cachin Salle Municipale Madeleine Hastert - 2 Rue Guy Mocquet
BOULIGNY	SPINCOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs des anciennes communes de SPINCOURT et d'HAUCOURT LA RIGOLE Electeurs de l'ancienne commune de HOUDELAUCOURT SUR OTHAIN Electeurs des anciennes communes de RECHICOURT et d'OLLIERES	Mairie de SPINCOURT - 14 Rue de l'Hôtel de Ville Mairie annexe de HOUDELAUCOURT SUR OTHAIN - 1 Rue de l'Eglise Mairie annexe de RECHICOURT - 6 Rue des Ecoles

CLERMONT EN ARGONNE	CLERMONT EN ARGONNE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune de CLERMONT EN ARGONNE Electeurs de l'ancienne commune d'AUZEVILLE EN ARGONNE Electeurs de l'ancienne commune de JUBECOURT Electeurs de l'ancienne commune de PAROIS	Salle du Pôle d'animation des 4 saisons - Rue des Déportés - CLERMONT EN ARG. Mairie annexe d'AUZEVILLE EN ARGONNE - Rue Loyseau du Boulay Mairie annexe de JUBECOURT - Route de Brocourt Mairie annexe de PAROIS - Rue Basse
COMMERCY	CHONVILLE-MALAUMONT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de CHONVILLE Electeurs de l'ancienne commune de MALAUMONT	Mairie de CHONVILLE-MALAUMONT - 15 Grande rue Mairie annexe de MALAUMONT - 2 Rue de l'Eglise
COMMERCY	COMMERCY	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2008-2136 du 18 août 2008 complété par l'arrêté n° 2011-2515 du 1er décembre 2011	Mairie - Château Stanislas - Place du Fer à Cheval Ecole Jean Rostand - 3 Rue Elisabeth Charlotte de Lorraine Prieuré de Breuil - 14 Rue de Breuil Centre d'Activités des Roises - 14 Rue de la Gare
COMMERCY	EUVILLE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune d'EUVILLE (Village) et du Hameau des Carrières Electeurs de l'ancienne commune d'AULNOIS SOUS VERTUZEY Electeurs de l'ancienne commune de VERTUZEY Electeurs de l'ancienne commune de VILLE ISSEY	Foyer rural d'EUVILLE - 42 Rue Jeanne d'Arc Mairie annexe d'AULNOIS SOUS VERTUZEY - 6 Rue de l'Eglise Mairie annexe de VERTUZEY - 3 Rue de la Chapelle Mairie annexe de VILLE ISSEY - 14 Rue du Cardinal de Retz
COMMERCY	GEVILLE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de JOUY SOUS LES COTES Electeurs de l'ancienne commune de CORNIEVILLE Electeurs de l'ancienne commune de GIRONVILLE SOUS LES COTES	Mairie de GEVILLE - 1 Place St Etienne Mairie annexe de CORNIEVILLE - 15 Rue de la Reine Mairie annexe de GIRONVILLE SOUS LES COTES - 3 Rue St Léger
DIEUE SUR MEUSE	BEAUSITE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune de BEAUZEE SUR AIRE Electeurs de l'ancienne commune d'AMBLAINCOURT Electeurs de l'ancienne commune de DEUXNOUDS DEVANT BEAUZEE Electeurs de l'ancienne commune de SERAUCOURT	Mairie de BEAUSITE - 4 Rue Berne Mairie annexe d'AMBLAINCOURT - 1 Chemin de St André Mairie annexe de DEUXNOUDS DT BEAUZEE - 1 Place de la Mairie Mairie annexe de SERAUCOURT - 6 Grande Rue

DIEUE SUR MEUSE	LANDRECOURT LEMPIRE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de LANDRECOURT Electeurs de l'ancienne commune de LEMPIRE AUX BOIS	Mairie de LANDRECOURT LEMPIRE - 2 Rue Haute Mairie annexe de LEMPIRE AUX BOIS - 24 Grande Rue
DIEUE SUR MEUSE	LES SOUHESMES RAMPONT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune des SOUHESMES Electeurs de l'ancienne commune de RAMPONT	Mairie des SOUHESMES RAMPONT - 27 Grande Rue Mairie annexe de RAMPONT - 3 Rue Haute
DIEUE SUR MEUSE	LES TROIS DOMAINES	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune d'ISSONCOURT Electeurs de l'ancienne commune de MONDRECOURT Electeurs de l'ancienne commune de RIGNAUCOURT	Mairie des TROIS DOMAINES - 14 Voie Sacrée Mairie annexe de MONDRECOURT - 1 Rue Principale Mairie annexe de RIGNAUCOURT - 1 ter Rue de l'Eglise
DIEUE SUR MEUSE	NIXEVILLE BLERCOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de NIXEVILLE Electeurs de l'ancienne commune de BLERCOURT	Mairie de NIXEVILLE BLERCOURT - 4 Rue Haute du Pêche Salle de réunion de BLERCOURT - Rue Haute
DIEUE SUR MEUSE	NUBECOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de NUBECOURT Electeurs de l'ancienne commune de BULAINVILLE Electeurs de l'ancienne commune de FLEURY SUR AIRE	Mairie de NUBECOURT - 15 Ruelle Mathieu Mairie annexe de BULAINVILLE (ancienne Ecole) - 5 Rue Germain Guérard Mairie annexe de FLEURY SUR AIRE - 1 Route de Bar
DIEUE SUR MEUSE	SEUIL D'ARGONNE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de TRIAUCOURT EN ARGONNE Electeurs de l'ancienne commune de SENARD	Mairie de SEUIL D'ARGONNE - 1 Place Raymond Poincaré Mairie annexe de SENARD - 2 Rue de Lorraine
ETAIN	ETAIN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2011-1460 du 25 juillet 2011 complété par les arrêtés n° 2011-2203 du 21 octobre 2011, n° 2011-2259 du 28 octobre 2011 et n° 2012-49 du 11 janvier 2012.	Salle Brasse et Focosi - Place Jean-Baptiste Rouillon Ancienne école maternelle - Rue Justin Paul Salle des fêtes - Place Jean-Baptiste Rouillon
LIGNY EN BARROIS	BADONVILLIERS GERAUVILLIERS	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de BADONVILLIERS Electeurs de l'ancienne commune de GERAUVILLIERS	Mairie de BADONVILLIERS GERAUVILLIERS - 19 Grande Rue Mairie annexe de GERAUVILLIERS - 18 Rue Haute
LIGNY EN BARROIS	DELOUZE ROSIERES	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de DELOUZE Electeurs de l'ancienne commune de ROSIERES EN BLOIS	Salle Socio-culturelle de DELOUZE – Chemin du Moulin Mairie de DELOUZE – Salle du conseil municipal – 13 Grande Rue

LIGNY EN BARROIS	GONDRECOURT LE CHÂTEAU	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de GONDRECOURT LE CHATEAU Electeurs de l'ancienne commune de LUMEVILLE EN ORNOIS Electeurs de l'ancienne commune de TOURAILLES SOUS BOIS	Mairie de GONDRECOURT - 15 Place de l'Hôtel de Ville Mairie annexe de LUMEVILLE EN ORNOIS - Place de la Fontaine Lavoir de TOURAILLES SOUS BOIS - Rue Principale
LIGNY EN BARROIS	LIGNY EN BARROIS	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2008-2154 du 18 août 2008	Hôtel de Ville - 2 Rue de Strasbourg Salle Camille Joignon - 7 Rue de l'Asile Maison des Associations (ancien groupe scolaire Bernard Thévenin) - 10 Rue des Hirondelles
REVIGNY SUR ORNAIN	LES HAUTS DE CHEE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 5	Electeurs de l'ancienne commune de CONDE EN BARROIS Electeurs de l'ancienne commune de GENICOURT SOUS CONDE Electeurs de l'ancienne commune d'HARGEVILLE SUR CHEE Electeurs de l'ancienne commune de LOUPPY SUR CHEE Electeurs de l'ancienne commune des MARATS	Mairie de CONDE EN BARROIS - 2 Rue André Arnould Mairie de CONDE EN BARROIS - 2 Rue André Arnould Mairie annexe d'HARGEVILLE SUR CHEE - 8 Rue de la Fontaine Mairie annexe de LOUPPY SUR CHEE - 2 Rue de Villotte Mairie annexe des MARATS - 4 Rue de l'Eau à Marat la Grande
REVIGNY SUR ORNAIN	NOYERS-AUZECOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de NOYERS LE VAL Electeurs de l'ancienne commune d'AUZECOURT	Mairie de NOYERS-AUZECOURT - 3 Rue Saint Coppin Mairie annexe d'AUZECOURT - 8 Grande Rue
REVIGNY SUR ORNAIN	REMBER COURT-SOMMAISNE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de REMBERCOURT AUX POTS Electeurs de l'ancienne commune de SOMMAISNE	Salle des fêtes de REMBERCOURT - Place Maurice Genevoix Salle des fêtes de REMBERCOURT - Place Maurice Genevoix
REVIGNY SUR ORNAIN	REVIGNY SUR ORNAIN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs du secteur Nord par rapport à la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg Electeurs du secteur Sud par rapport à la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg	Hôtel de Ville - Place Pierre Gaxotte Résidence Docteur Pierre Didon - 9 Avenue Haie Herlin

REVIGNY SUR ORNAIN	VAL D'ORNAIN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Electeurs de l'ancienne commune de MUSSEY Electeurs de l'ancienne commune de BUSSY LA COTE Electeurs de l'ancienne commune de VARNEY	Foyer communal - VAL D'ORNAIN - Rue du Moulin Salle communale - BUSSY LA COTE - 6 Rue Basse Salle communale - VARNEY - 4 Rue de l'Église St Martin
SAINT MIHIEL	APREMONT LA FORET	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4	Electeurs de l'ancienne commune d'APREMONT LA FORET Electeurs de l'ancienne commune de LIOUVILLE Electeurs de l'ancienne commune de MARBOTTE Electeurs de l'ancienne commune de ST AGNANT SOUS LES COTES	Mairie d'APREMONT LA FORET - 1 Place Holyoke Mairie annexe de LIOUVILLE - 12 Grande Rue Mairie annexe de MARBOTTE - 4 Rue Principale Salle communale de ST AGNANT SOUS LES COTES - 1 CD de Boncourt
SAINT MIHIEL	BROUSSEY RAULECOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de BROUSSEY EN WOEVRE Electeurs de l'ancienne commune de RAULECOURT	Salle du conseil municipal de BROUSSEY - 4 Rue du Cul de Sac Salle des Fêtes de RAULECOURT - 1 Place de l'Église St Clément
SAINT MIHIEL	SAINT MIHIEL	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2008-2169 du 18 août 2008	Hôtel de Ville - Place des Moines Maison des Associations du Bourg - 6 Rue des Chanoines Ecole primaire des Avrils - 4 Allée Henri Alain Fournier
SAINT MIHIEL	VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 5 Bureau de vote n° 6 Bureau de vote n° 7	Electeurs de l'ancienne commune de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL Electeurs de l'ancienne commune de BILLY SOUS LES COTES Electeurs de l'ancienne commune de CREUE Electeurs de l'ancienne commune d'HATTONCHATEL Electeurs de l'ancienne commune d'HATTONVILLE Electeurs de l'ancienne commune de ST BENOIT EN WOEVRE Electeurs de l'ancienne commune de VIEVILLE SOUS LES COTES	Mairie de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL - 25 bis Rue Raymond Poincaré Salle communale de BILLY SOUS LES COTES - 7 Place du Lavoisier Mairie annexe de CREUE - 2 Place de la Croix Mairie annexe d'HATTONCHATEL - 16 Rue Miss Skinner Mairie annexe d'HATTONVILLE - 9 Route d'Étain Mairie annexe de ST BENOIT EN WOEVRE - 1 Route de Verdun Mairie annexe de VIEVILLE SOUS LES COTES - 16 Rue de la Victoire
VAUCOULEURS	COUSANCES LES TRICONVILLE	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de TRICONVILLE Electeurs de l'ancienne commune de COUSANCES AUX BOIS	Mairie de COUSANCES LES TRICONVILLE - 12 Rue de l'Épichée Mairie annexe de COUSANCES AUX BOIS - 18 Rue Ulysse Guinard

VAUCOULEURS	SAULVAUX	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs des anciennes communes de SAULX EN BARROIS et de VAUX LA PETITE  Electeurs de l'ancienne commune de VAUX LA GRANDE	Mairie de SAULVAUX - 17 Grande Rue  Mairie annexe de VAUX LA GRANDE - Rue de la Mairie
VERDUN-1	VERDUN	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 3 Bureau de vote n° 4 Bureau de vote n° 9 Bureau de vote n° 10 Bureau de vote n° 11 Bureau de vote n° 12 Bureau de vote n° 13	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2015-1592 du 24 juillet 2015	Ecole élémentaire Porte de France - Allée des Soupirs Ecole élémentaire Porte de France - Allée des Soupirs Ecole maternelle Galland - Place Commandant Galland Groupe scolaire Caroline Aigle - 1 Rue Général Lemaire Groupe scolaire Caroline Aigle - 1 Rue Général Lemaire Centre Social et Culturel Cité Verte - Rue Pierre Demathieu Ecole élémentaire Glorieux - Avenue Georges Clémenceau Ancienne Ecole de Regret - Rue de Clermont
VERDUN-2	VERDUN	Bureau de vote n° 2 Bureau de vote n° 5 Bureau de vote n° 6 Bureau de vote n° 7 Bureau de vote n° 8	Périmètre géographique défini par l'arrêté préfectoral n° 2015-1592 du 24 juillet 2015	Salle Cassin Base de Loisirs Jacques Barat-Dupont - Allée du Pré l'Evêque  Ecole Jules Ferry - Avenue Jules Ferry Ecole Jules Ferry - Avenue Jules Ferry Ecole élémentaire Louise Michel - Allée du Dragon Ecole élémentaire Louise Michel - Allée du Dragon

**Alinéa 2 : Communes à bureau de vote unique**

Canton	Commune	Désignation	Localisation du bureau de vote
ANCERVILLE	JUVIGNY EN PERTHOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes (à côté de la mairie) - 1 Place de la Mairie JUVIGNY EN PERTHOIS
ANCERVILLE	LAVINCOURT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 4 Rue de l'Eglise LAVINCOURT

ANCERVILLE	MAULAN	Bureau de vote unique	Espace Saint-Georges MAULAN
ANCERVILLE	TANNOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes « Les Orchidées » - Chemin sous le Moutier TANNOIS
ANCERVILLE	TRONVILLE EN BARROIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 5 ter Rue du Bouvret TRONVILLE EN BARROIS
ANCERVILLE	VELAINES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue de l'Ornain VELAINES
BAR-LE-DUC-1	ERIZE SAINT DIZIER	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente (mairie) - 1 Place de la Mairie ERIZE SAINT DIZIER
BAR-LE-DUC-1	GERY	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente « Lucien Hickel » - 2 Rue St Pierre GERY
BAR-LE-DUC-1	RUMONT	Bureau de vote unique	Ancienne Ecole - 3 Rue du Moulin RUMONT
BAR-LE-DUC-1	TREMONT-SUR-SAULX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 54 Rue Raymond Poincaré TREMONT-SUR-SAULX
BAR-LE-DUC-2	BEHONNE	Bureau de vote unique	Salle des Associations - Grande Rue BEHONNE
BAR-LE-DUC-2	CHARDOGNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue de l'Asile CHARDOGNE
BELLEVILLE SUR MEUSE	BRAS-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique	Salle d'Animations - 14 Rue Jean-Pierre Gérard BRAS-SUR-MEUSE
BELLEVILLE SUR MEUSE	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 55 Rue Mazel DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT
BELLEVILLE SUR MEUSE	GINCREY	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente « Nicolas Lecourtier » - 1 Place André Maginot GINCREY
BELLEVILLE SUR MEUSE	GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE	Bureau de vote unique	Salle communale - Rue du Lavoir GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE
BELLEVILLE SUR MEUSE	THIERVILLE-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 35 Place Eugène Goubet THIERVILLE-SUR-MEUSE
BOULIGNY	DOMRÉMY LA CANNE	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 2 Route de Baroncourt DOMRÉMY LA CANNE
BOULIGNY	FOAMEIX-ORNEL	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - Route d'Ornel FOAMEIX
BOULIGNY	SENON	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 2 Rue de l'Eglise SENON
CLERMONT EN ARGONNE	AVOCOURT	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue de Malancourt AVOCOURT
CLERMONT EN ARGONNE	BOUREUILLES	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 1 Route de Vauquois BOUREUILLES
CLERMONT EN ARGONNE	BRABANT EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 18 Rue des Brouets BRABANT EN ARGONNE

CLERMONT EN ARGONNE	BROCOURT EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue Basse BROCOURT EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	CIERGES SOUS MONTFAUCON	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 10 Rue de la Vierge CIERGES SOUS MONTFAUCON
CLERMONT EN ARGONNE	LE CLAON	Bureau de vote unique	Salle communale - 7 Rue de l'Eglise LE CLAON
CLERMONT EN ARGONNE	CUISY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 4 Grande Rue CUISY
CLERMONT EN ARGONNE	DANNEVOUX	Bureau de vote unique	Salle communale de la Petite École - 5 Rue de Bonvaux DANNEVOUX
CLERMONT EN ARGONNE	MONTBLAINVILLE	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 8 Grande Rue MONTBLAINVILLE
CLERMONT EN ARGONNE	MONTFAUCON D'ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle multiactivités - Clos Le Chantré - Rue de l'Église MONTFAUCON D'ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	LE NEUFOR	Bureau de vote unique	Salle Polyvalente - 4 Grande Rue LE NEUFOR
CLERMONT EN ARGONNE	NEUVILLY EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Rue Bel Air NEUVILLY EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	RECICOURT	Bureau de vote unique	Salle communale des jeunes - 14 bis Route Nationale RECICOURT
CLERMONT EN ARGONNE	ROMAGNE SOUS MONTFAUCON	Bureau de vote unique	Salle du Vieux Lavoir - 3 Rue du Vieux Lavoir ROMAGNE SOUS MONTFAUCON
CLERMONT EN ARGONNE	VARENNES EN ARGONNE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 28 Rue de Tabur VARENNES EN ARGONNE
CLERMONT EN ARGONNE	VAUQUOIS	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 4 Rue d'Orléans VAUQUOIS
COMMERCY	LE ROUVILLE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 20 Route Nationale LE ROUVILLE
COMMERCY	MECRIN	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Place Charles de Gaulle MECRIN
COMMERCY	VIGNOT	Bureau de vote unique	Salle du Lavoir - 4 Rue Gambetta VIGNOT
DIEUE SUR MEUSE	DIEUE-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique	Maison des associations - 3 Rue du Capitaine Marlin DIEUE-SUR-MEUSE
DIEUE SUR MEUSE	KOEUR LA GRANDE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 6 Rue de Beauval KOEUR LA GRANDE
DIEUE SUR MEUSE	KOEUR LA PETITE	Bureau de vote unique	Salle polyvalente - 1 Place Haroy KOEUR LA PETITE
DIEUE SUR MEUSE	LAHAYMEIX	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Mairie - 1 Grand Route LAHAYMEIX
DIEUE SUR MEUSE	SENONCOURT LES MAUJOUY	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - Rue du Château SENONCOURT LES MAUJOUY
DIEUE SUR MEUSE	SOMMEDIÈUE	Bureau de vote unique	Salle des fêtes - 2 Place de la Mairie SOMMEDIÈUE

DIEUE SUR MEUSE	WOIMBEY		Bureau de vote unique		Salle polyvalente - Chemin des Amoureux WOIMBEY
ETAIN	BUZY DARMONT		Bureau de vote unique		Salle de la BCD derrière la Mairie - 15 Place du Chaudfour BUZY DARMONT
ETAIN	FRESNES EN WOEVRE		Bureau de vote unique		Salle d'animation - 2 Rue de Bonnetage FRESNES EN WOEVRE
ETAIN	HANNONVILLE SOUS LES COTES		Bureau de vote unique		Salle académique derrière la mairie - Rue Froide HANNONVILLE SOUS LES COTES
ETAIN	HAUDIOMONT		Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 23 Rue Principale HAUDIOMONT
ETAIN	HENNEMONT		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 27 bis Grande Rue HENNEMONT
ETAIN	HERBEUVILLE		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 1 Place de la Mairie HERBEUVILLE
ETAIN	HERMEVILLE-EN-WOEVRE		Bureau de vote unique		Salle polyvalente "Jean PELARDY" - Place de la Mairie HERMEVILLE-EN-WOEVRE
ETAIN	LABEUVILLE		Bureau de vote unique		Salle Polyvalente - 1 Rue de l'Eglise LABEUVILLE
ETAIN	MOUILLY		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 9 Rue Basse MOUILLY
ETAIN	THILLOT SOUS LES CÔTES		Bureau de vote unique		Salle communale - 6 Place de la Mairie THILLOT SOUS LES CÔTES
ETAIN	TRÉSAUVAUX		Bureau de vote unique		Salle polyvalente "Marcelle Sauvageot" - 1 Route de Fresnes TRÉSAUVAUX
LIGNY EN BARROIS	AMANTY		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 20 Grande Rue AMANTY
LIGNY EN BARROIS	DAINVILLE-BERTHELEVILLE		Bureau de vote unique		Salle Esther - 11 Rue de l'Eglise DAINVILLE-BERTHELEVILLE
LIGNY EN BARROIS	GIVRAUVAL		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 3 Rue du Moulin GIVRAUVAL
LIGNY EN BARROIS	HOUELAINCOURT		Bureau de vote unique		Salle Socio-culturelle - 4 Rue de l'Eglise HOUELAINCOURT
LIGNY EN BARROIS	LONGEAUX		Bureau de vote unique		Salle communale - 6 Rue des Pressoirs LONGEAUX
LIGNY EN BARROIS	MENAUCCOURT		Bureau de vote unique		Salle des fêtes "Le Lavoit" - 5 Rue de l'Eglise MENAUCCOURT
LIGNY EN BARROIS	NANTOIS		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 2 Rue Basse NANTOIS
MONTMÉDY	BRANDEVILLE		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Grand Rue BRANDEVILLE
MONTMÉDY	BREHEVILLE		Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 2 Rue Voyard BREHEVILLE

MONTMÉDY	CHAUVENY SAINT HUBERT	Bureau de vote unique		Salle des fêtes – 2 Rue du Four CHAUVENY SAINT HUBERT
MONTMÉDY	DAMVILLERS	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Place du Maréchal Gérard DAMVILLERS
MONTMÉDY	ECUREY EN VERDUNOIS	Bureau de vote unique		Salle des fêtes – 3 Rue Chaussée ECUREY EN VERDUNOIS
MONTMÉDY	ETRAYE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 13 Grande Rue ETRAYE
MONTMÉDY	MARVILLE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 13 Place St Benoît MARVILLE
MONTMÉDY	MONTMÉDY	Bureau de vote unique		Salle des fêtes – 3 Place Eugène Tronville MONTMÉDY
MONTMÉDY	REMOIVILLE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - Rue de Dombasle REMOIVILLE
MONTMÉDY	REVILLE AUX BOIS	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 4 Rue du Chat Huant REVILLE AUX BOIS
MONTMÉDY	ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Rue de la Corvée ROMAGNE-SOUS-LES-COTES
MONTMÉDY	VERNEUIL GRAND	Bureau de vote unique		Logement communal – 6 Rue de la Cure VERNEUIL GRAND
REVIGNY SUR ORNAIN	LAIMONT	Bureau de vote unique		Salle communale - 2 Rue Basse LAIMONT
REVIGNY SUR ORNAIN	NETTANCOURT	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 2 Rue de la Halle NETTANCOURT
REVIGNY SUR ORNAIN	NEUVILLE SUR ORNAIN	Bureau de vote unique		Salle d'animation - 5 Rue des Ecoles NEUVILLE SUR ORNAIN
REVIGNY SUR ORNAIN	SOMMEILLES	Bureau de vote unique		Salle des fêtes "Les Girôllis" - 4 Rue du Grand Pré SOMMEILLES
REVIGNY SUR ORNAIN	VILLOTTE DEVANT LOUPPY	Bureau de vote unique		Salle d'animation - Ruelle de l'Ecole VILLOTTE DEVANT LOUPPY
SAINT MIHIEL	BOUCONVILLE SUR MADT	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 1 Impasse des Tilleuls BOUCONVILLE SUR MADT
SAINT MIHIEL	BUXIERES-SOUS-LES-COTES	Bureau de vote unique		Salle communale Henri POIRSON (derrière le bâtiment de la mairie situé 5 Grande Rue) BUXIERES-SOUS-LES-COTES
SAINT MIHIEL	CHAUVONCOURT	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 2 Rue du Pâquis "CHAUVONCOURT
SAINT MIHIEL	LACROIX SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Cantine scolaire - 26 Rue du Général de Gaulle LACROIX SUR MEUSE
SAINT MIHIEL	RAMBUCCOURT	Bureau de vote unique		Salle des fêtes – 24 Rue du Général FONDE RAMBUCCOURT
SAINT MIHIEL	VARNEVILLE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 1 Rue de la Mairie VARNEVILLE
STENAY	AINCREVILLE	Bureau de vote unique		Salle communale - 4 bis Rue du Temple AINCREVILLE

STENAY	CESSE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - Rue du Trou des Hoquettes CESSE
STENAY	HALLES SOUS LES COTES	Bureau de vote unique		Salle des fêtes (jouxtant la Mairie) HALLES SOUS LES COTES
STENAY	LANEUVILLE SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Bibliothèque - 1 Rue de la Lieuse LANEUVILLE SUR MEUSE
STENAY	LINY-DEVANT-DUN	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Place de la Mairie LINY-DEVANT-DUN
STENAY	LION-DEVANT-DUN	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 9 Rue Montant à l'Eglise LION-DEVANT-DUN
STENAY	MONT-DEVANT-SASSEY	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 6 Rue d'Andenne MONT-DEVANT-SASSEY
STENAY	MONTIGNY-DEVANT-SASSEY	Bureau de vote unique		Ancienne Ecole - 5 Grande Rue MONTIGNY-DEVANT-SASSEY
STENAY	MOULINS-SAINT-HUBERT	Bureau de vote unique		Ancienne école maternelle - 21 Grande Rue MOULINS-SAINT-HUBERT
STENAY	NEPVANT	Bureau de vote unique		Salle communale - 22 Grande Rue NEPVANT
STENAY	POUILLY SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Salle de l'École - 6 Place de la Mairie POUILLY SUR MEUSE
STENAY	SASSEY-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes contiguë à la mairie SASSEY-SUR-MEUSE
STENAY	SAULMORY-VILLEFRANCHE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 8 Rue de l'Eglise SAULMORY-VILLEFRANCHE
STENAY	STENAY	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 3 Place de l'Artillerie STENAY
STENAY	WISEPPE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Rue du Moulin WISEPPE
VAUCOULEURS	BUREY EN VAUX	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 6 Grande Rue BUREY EN VAUX
VAUCOULEURS	LOISEY	Bureau de vote unique		Salle de l'espace communal et scolaire - 68-70 Grande Rue LOISEY
VAUCOULEURS	MONTIGNY LES VAUCOULEURS	Bureau de vote unique		Salle Polyvalente - 63 Rue de l'Eglise MONTIGNY LES VAUCOULEURS
VAUCOULEURS	NANÇOIS LE GRAND	Bureau de vote unique		Salle multifonctions - 14 Grande Rue NANÇOIS LE GRAND
VAUCOULEURS	NANÇOIS SUR ORNAIN	Bureau de vote unique		Salle multifonctions - 14 Grande Rue NANÇOIS SUR ORNAIN
VAUCOULEURS	NEUVILLE LES VAUCOULEURS	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 1 A rue Bonvié NEUVILLE LES VAUCOULEURS
VAUCOULEURS	RIGNY LA SALLE	Bureau de vote unique		Ancienne école - 59 Grande Rue RIGNY LA SALLE

VAUCOULEURS	SAINT GERMAIN SUR MEUSE	Bureau de vote unique		Ancienne École (derrière la Mairie) SAINT GERMAIN SUR MEUSE
VAUCOULEURS	SALMAGNE	Bureau de vote unique		Salle du Château - 5 Impasse du Château SALMAGNE
VAUCOULEURS	VAUCOULEURS	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - Espace Lyautey - 15 Rue Maréchal Lyautey VAUCOULEURS
VAUCOULEURS	VILLEROY SUR MEHOLLE	Bureau de vote unique		Salle communale l'Ecurie - 1 Rue du Puits VILLEROY SUR MEHOLLES
VERDUN-2	BELRUPT-EN-VERDUNOIS	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 2 Grand'Rue BELRUPT-EN-VERDUNOIS
VERDUN-2	DUGNY-SUR-MEUSE	Bureau de vote unique		Salle des fêtes - 6 Place de la République DUGNY-SUR-MEUSE
VERDUN-2	HAUDAINVILLE	Bureau de vote unique		Salle polyvalente - 3 Rue Grande HAUDAINVILLE

**Alinéa 3 : Communes nouvelles**

Canton	Commune	Désignation	Périmètre	Localisation du (ou des) bureau(x) de vote
BELLEVILLE SUR MEUSE	DOUJAMONT-VAUX	Bureau de vote unique		Mairie de Doujumont-Vaux - 22 bis Allée des Tilleuls VAUX DEVANT DAMLOUP
LIGNY EN BARROIS	DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT	Bureau de vote n° 1 Bureau de vote n° 2	Electeurs de l'ancienne commune de DEMANGE AUX EAUX Electeurs de l'ancienne commune de BAUDIGNÉCOURT	Mairie de DEMANGE - salle multifonction - 66 Grande Rue Mairie annexe de BAUDIGNÉCOURT - 17 Chemin départemental 966

La Préfète,  
Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
STRASBOURG-GRAND EST**

**MAISON D'ARRET DE BAR LE DUC**

**Décision du 01 août 2020**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles de R.57-6-24 et R.57-7-5

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 2019, nommant Philippe MICHALYSIN, commandant pénitentiaire, en qualité de chef d'établissement de la MA de BAR LE DUC, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,

Monsieur **PHILIPPE MICHALYSIN**, chef d'établissement de Bar-le-Duc :

**DECIDE**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes qualifiées, respectivement pour les compétences des décisions administratives individuelles visées dans le tableau annexé.

**Article 1 :**

**Monsieur Olivier PATOILLERE**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement  
**Monsieur Mickael DAILLY**, premier surveillant,  
**Monsieur Eric GEMMERLE**, premier surveillant  
**Monsieur Christopher LOPPE**, premier surveillant  
**Monsieur Malik TIRECHE**, premier surveillant

**Article 2 :**

Toutes dispositions antérieures à celles de la présente décision en matière de gestion des personnes détenues pour les compétences des décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-dessus sont abrogées.

**Article 3**

Les personnels concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 01 août 2020

Le chef d'établissement,  
**PHILIPPE MICHALYSIN**

ANNEXE – DECISION DELEGATION SIGNATURE – 01/08/2020

Le Chef d'établissement

Donne délégation de signature en application du code de procédure pénale

(R.57-6-24 ; R.57-7-5)

Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Adjoint au chef d'établissement	Major et Premier Surveillant
<b>1) Sécurité de l'établissement</b>			
Ordonner aux agents à s'armer dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définie	D.267	X	
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79 et R. 57-7-80	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	
Ordonner l'utilisation des moyens de contrainte s'il n'est autre possibilité de maîtriser des personnes détenues, de les empêcher de causer des dommages ou de porter atteinte à elles-mêmes ou à autrui	D. 283-3 et Art. 7 de l'annexe à l'art. 57-6-18 ss art. 57-6-20 art. 7	X	X
<b>2) Procédure disciplinaire à destination des personnes détenues</b>			
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X
Apprécier l'opportunité des poursuites disciplinaires au vu du rapport d'enquête	R.57-7-15	X	
Présider la commission de discipline et prononcer les sanctions disciplinaires en commission de discipline	R.57-7-5, D. 250	X	
Décider de la dispense des personnes détenues de tout ou partie de l'exécution d'une sanction, de sa suspension ou de son fractionnement	R.57-7-60	X	
Décider de convoquer à la commission de discipline, en tant que témoin, toute personne dont l'audition lui paraît utile et désigner un interprète si nécessaire	R.57-7-25	X	
<b>3) Autorisation d'accès</b>			
Suspendre l'habilitation pour les personnels hospitaliers autres que praticiens à temps plein en cas de manquements graves aux dispositions du Code de procédure pénale ou de règlement intérieur dans l'attente d'une décision définitive de l'autorité compétente d'habilitation	D. 388	X	
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation, des personnes des collectivités territoriales et de réseau associatif spécialisé dans le cadre des actions de prévention et d'éducation pour la santé et des personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 389 à D.390-1	X	
Ecarter des personnes détenues des activités physiques et sportives hors raisons disciplinaires pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre d'une procédure contradictoire préalable)	D. 459-3	X	
Décider la suspension à titre conservatoire, pour des motifs graves et en cas d'urgence, de l'agrément d'un visiteur de prison intervenant à l'établissement	D. 473	X	
Fixer les horaires et les jours de visite des visiteurs de prison	D. 476	X	
<b>4) Visites, correspondances et communications téléphoniques</b>			
Délivrer les permis de visite pour les condamnés	R. 57-8-10 et Art. D. 403	X	
Refuser la délivrance d'un permis de visite aux membres de la famille ou au tuteur d'un condamné pour des motifs liés au maintien de la sécurité ou au bon ordre de l'établissement	R. 57-8-10 et R. 57-8-11	X	
Décider que les parloirs soient organisés avec un dispositif de séparation si : il y a des raisons de redouter un incident en fonction de l'infraction; en cas d'incident au cours de la visite ; à la demande du visiteur ou du visité	R. 57-8-12	X	
Autoriser une visite dans une langue étrangère	R. 57-8-15	X	
Apprécier si l'autorisation de visiter un condamné doit être supprimée ou suspendue	R. 57-8-10 et R. 57-8-11	X	
Refuser temporairement au titulaire d'un permis de visiter des personnes détenues	R. 57-8-10 et R. 57-8-11	X	
Interdire la correspondance avec des personnes autres que le conjoint ou la famille si elle paraît compromettre gravement la réinsertion ou la sécurité et le bon ordre de l'établissement	R. 57-8-18 et R. 57-8-19	X	
Refuser ou retirer l'autorisation d'une communication téléphonique	R. 57-8-23	X	

Autoriser la réception ou l'envoi vers l'extérieur de publication écrite et audiovisuel (par dépôt à l'établissement)	D. 443-2	X	
Autoriser la remise de linge ou de livres brochés	D. 430 et D. 431	X	
Autorisation de délivrer un permis de communiquer dans les autres cas que : condamnés et prévenus par le CE	Art. R. 57-6-5	X	
<b>5) Affectation en cellule</b>			
Suspendre l'encellulement individuel des personnes détenues pour des raisons d'ordre psychologique et sur avis médical motivé	D. 94	X	X
Décider de l'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24, D.93 et D.94	X	X
Réintégrer en cas d'urgence des personnes détenues en placement extérieur, en semi-liberté, placés sous surveillance électronique ou en permission de sortir	D. 124	X	
Affecter en cellule non individuelle	D. 93	X	X
Affecter des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'US	D. 370	X	X
Déterminer la destination à donner aux aménagements de cellule en cas de changement de cellule, de transfèrement ou de mise en liberté	D. 449	X	X
Affectation en cellule individuelle	D. 93	X	X
<b>6) Formation, travail, enseignement, culte, activités</b>			
Déclasser des personnes détenues pour des motifs autres que disciplinaires (mise en œuvre d'une procédure contradictoire préalable)	D. 432-4	X	
Autoriser des personnes détenues à travailler pour leur propre compte ou pour le compte d'associations agréées	D. 432-3	X	
Fixer les jours et les heures des offices religieux	R. 57-9-5	X	
Autoriser l'accès à l'établissement de personnes extérieures pour l'animation d'activités et désigner des personnes détenues autorisées à y participer	D. 446	X	
Autorisation pour une personne détenue de participer à des activités culturelles ou socioculturelles ou à des jeux excluant toute idée de gain	D.448	X	X
Autoriser la réception de cours de correspondance	D. 436-2	X	
S'opposer à la présentation des personnes détenues aux épreuves écrites et orales de l'examen organisé à l'établissement	D. 436-3	X	
<b>7) Gestion des pécules - des biens</b>			
Apprécier, au moment de la sortie des personnes détenues, l'importance de la somme qui doit leur être remise par prélèvement sur leur part disponible	D.122	X	
Autoriser l'entre et la sortie d'argent, de correspondance ou d'objets quelconques	D. 274	X	
Autoriser un versement à l'extérieur sur la part disponible par des condamnés	D. 330	X	
Autoriser les opérations de retrait sur le livret de caisse d'épargne pendant la détention	D. 331	X	
Opérer d'office des retenues en réparation sur la part disponible des personnes détenues au titre des dommages matériels causés et décider du versement au Trésor de toutes les sommes trouvées irrégulièrement en possession des personnes détenues	D. 332	X	
Refuser la prise en charge de bijoux et d'objets en raison de leur prix, de leur importance ou de leur volume	D. 337	X	
Autoriser, lors d'un transfèrement, la remise des effets personnels des personnes détenues à un tiers désigné	D. 340	X	
Autoriser des personnes détenues hospitalisées de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif pour ses dépenses courantes	D. 395	X	
Autoriser des personnes détenues à envoyer de l'argent à leur famille des sommes figurant sur leur part disponible	D. 421	X	
Autoriser la réception de subsides extérieurs de la part d'une personne non titulaire d'un permis de visite	D. 422	X	
<b>8) Divers</b>			
Suspendre l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	X	
Signer l'acte d'écrou et l'avis d'écrou qui sont donnés par le chef d'établissement au Procureur de la République	D. 149	X	
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Annexe à l'Art. 57-6-18 ss art. R.57-6-20, art.5, 14, 24	X	X
Réalisation d'audiences des personnes détenues suite à une requête adressée au chef d'établissement	D.259	X	

